

LEROY David

11 place du neuf bourg

59300 valenciennes

Monsieur Francis BLONDEAU

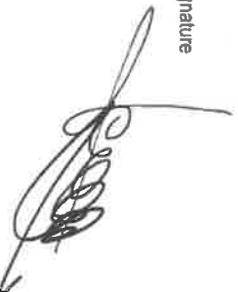
Commissaire enquêteur pour le projet de parc éolien de Vesles et Caumont

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous informe par ce courrier de mon opposition totale au projet de création d'un parc éolien sur la commune de Vesles et Caumont pour les raisons suivantes :

- Ce projet accentuerait l'enclavement des marais de la Souche déjà fortement marqué par les multiples projets éoliens contigus et anarchiques : il va ainsi entraver et dévier la migration des oiseaux qui utilisent les marais de la Souche comme halte migratoire, donc nuire à la bonne santé des populations d'oiseaux migrateurs puisque ceux-ci devront poursuivre leur trajet vers la vallée de l'Oise, de l'Aisne ou de la Marne pour trouver de nouvelles zones humides, ce qui augmentent le temps de vol, la fatigue et par conséquent les risques de mortalité de ces oiseaux qui auront dû puiser encore plus dans leurs réserves énergétiques,
- Non prise en compte suffisante de la présence de la ZPS des marais de la Souche : elle abrite des dizaines d'espèces d'oiseaux dont de nombreuses espèces protégées et rares à l'échelle européenne : Butor étoilé, Biorçions nain, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cédicène citard... L'impact des éoliennes sur l'avifaune n'a pas été correctement pris en compte dans l'étude d'impact et est par conséquent considérablement sous-estimé,
- Pas de prise de contact auprès des structures environnementales gestionnaires (CEN de Picardie, AMSAT des marais de la Souche, association La Roselière) afin de recueillir des données et pouvoir collecter des données le plus exhaustives possibles,
- Etude d'impact non complète puisque l'avifaune migratrice nocturne n'a pas été inventoriée et qu'aucune donnée n'a été collectée sur le marais de Vesles et Caumont,
- 9 éoliennes ne respectent pas les prescriptions quant à la distance entre les mâts et les éléments paysagers de type haie, buisson, bosquets, qui servent de corridors et de zones de chasse aux chiroptères et qui aura donc un impact fort sur ces populations (mortalité, dérangement des colonies),
- Ce projet impacte le paysage autour des marais de la Souche en poursuivant vers le Nord la construction de ce mur d'éoliennes puisque ce sont plus de 80 éoliennes formant une bande continue qui sont visibles depuis le versant Ouest des marais de la Souche

Signature



DAMBRICOURT Benjamin 7
hameau de Lorgnies 59530
Villereau

Monsieur Francis BLONDEAU

Commissaire enquêteur pour le projet de parc éolien de Vesles et Caumont

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous informe par ce courrier de mon opposition totale au projet de création d'un parc éolien sur la commune de Vesles et Caumont pour les raisons suivantes :

- Ce projet accentuerait l'enclavement des marais de la Souche déjà fortement marqué par les multiples projets éoliens conigus et anarchiques : il va ainsi entraver et dévier la migration des oiseaux qui utilisent les marais de la Souche comme halte migratoire, donc nuire à la bonne santé des populations d'oiseaux migrants puisque ceux-ci devront poursuivre leur trajet vers la vallée de l'Oise, de l'Aisne ou de la Marne pour trouver de nouvelles zones humides, ce qui augmentent le temps de vol, la fatigue et par conséquent les risques de mortalité de ces oiseaux qui auront dû puiser encore plus dans leurs réserves énergétiques,
- Non prise en compte suffisante de la présence de la ZPS des marais de la Souche : elle abrite des dizaines d'espèces d'oiseaux dont de nombreuses espèces protégées et rares à l'échelle européenne : Butor étoilé, Blongios nain, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Ceditrème criard... L'impact des éoliennes sur l'avifaune n'a pas été correctement pris en compte dans l'étude d'impact et est par conséquent considérablement sous-estimé,
- Pas de prise de contact auprès des structures environnementales gestionnaires (CEN de Picardie, AMSAT des marais de la Souche, association La Roselette) afin de recueillir des données et pouvoir collecter des données le plus exhaustives possibles,
- Etude d'impact non complète puisque l'avifaune migratrice nocturne n'a pas été inventoriée et qu'aucune donnée n'a été collectée sur le marais de Vesles et Caumont,
- 9 éoliennes ne respectent pas les prescriptions quant à la distance entre les mâts et les éléments paysagers de type haie, buisson, bosquets, qui servent de corridors et de zones de chasse aux chiroptères et qui aura donc un impact fort sur ces populations (mortalité, dérangement des colonies),
- Ce projet impacte le paysage autour des marais de la Souche en poursuivant vers le Nord la construction de ce mur d'éoliennes puisque ce sont plus de 80 éoliennes formant une bande continue qui sont visibles depuis le versant Ouest des marais de la Souche

Signature

Le 9 décembre 2019

Monsieur Francis BLONDEAU

Commissaire enquêteur pour le projet de parc éolien de Vestes et Caumont

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous informe par ce courrier de mon opposition totale au projet de création d'un parc éolien sur la commune de Vestes et Caumont pour les raisons suivantes :

- Ce projet accentuerait l'enclavement des marais de la Souche déjà fortement marqué par les multiples projets éoliens contigus et anarchiques : il va ainsi entraver et dévier la migration des oiseaux qui utilisent les marais de la Souche comme halte migratoire et donc nuire à la bonne santé des populations d'oiseaux migrateurs puisque ceux-ci devront poursuivre leur trajet vers la vallée de l'Oise, de l'Aisne ou de la Mame pour trouver de nouvelles zones humides. Ceci va donc augmenter leur temps de vol, leur fatigue et par conséquent les risques de mortalité de ces oiseaux qui auront dû puiser encore plus dans leurs réserves énergétiques,
- Prise en compte largement insuffisante de la présence de la ZPS des marais de la Souche : elle abrite des dizaines d'espèces d'oiseaux dont de nombreuses espèces protégées et rares à l'échelle européenne : Bulor étoilé, Blongios nain, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cédricorne criard... L'impact des éoliennes sur l'avifaune n'a pas été correctement pris en compte dans l'étude d'impact et est par conséquent considérablement sous-estimé,
- Pas de prise de contact auprès des structures environnementales gestionnaires (CEN de Picardie, AMSAT des marais de la Souche, association La Roselière) afin de recueillir et collecter des données les plus exhaustives possibles,
- Etude d'impact non complète puisque l'avifaune migratrice nocturne n'a pas été inventoriée et qu'aucune donnée n'a été collectée sur le marais de Vestes et Caumont,
- 9 éoliennes ne respectent pas les prescriptions quant à la distance entre les mâts et les éléments paysagers de type hale, buisson, bosquets, qui servent de corridors et de zones de chasse aux chiroptères et qui aura donc un impact fort sur ces populations (mortalité, dérangement des colonies),
- Ce projet impactera le paysage autour des marais de la Souche en poursuivant vers le Nord la construction de ce mur d'éoliennes. Ce sont ainsi plus de 80 éoliennes formant une bande continue qui seront visibles depuis le versant Ouest des marais de la Souche

Signature



Marre Victor

125 rue Berlandois
59530 Villereau

Monsieur Francis BLONDEAU

Commissaire enquêteur pour le projet de parc éolien de Vesles et Caumont

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous informe par ce courrier de mon opposition totale au projet de création d'un parc éolien sur la commune de Vesles et Caumont pour les raisons suivantes :

- Ce projet accentuerait l'enclavement des marais de la Souche déjà fortement marqué par les multiples projets éoliens contigus et anarchiques : il va ainsi entraver et dévier la migration des oiseaux qui utilisent les marais de la Souche comme halte migratoire, donc nuire à la bonne santé des populations d'oiseaux migrateurs puisque ceux-ci devront poursuivre leur trajet vers la vallée de l'Oise, de l'Aisne ou de la Marne pour trouver de nouvelles zones humides, ce qui augmentent le temps de vol, la fatigue et par conséquent les risques de mortalité de ces oiseaux qui auront dû puiser encore plus dans leurs réserves énergétiques,
- Non prise en compte suffisante de la présence de la ZPS des marais de la Souche : elle abrite des dizaines d'espèces d'oiseaux dont de nombreuses espèces protégées et rares à l'échelle européenne : Butor étoilé, Blongios nain, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cédicnème criard... L'impact des éoliennes sur l'avifaune n'a pas été correctement pris en compte dans l'étude d'impact et est par conséquent considérablement sous-estimé,
- Pas de prise de contact auprès des structures environnementales gestionnaires (CEN de Picardie, AMSAT des marais de la Souche, association La Roselière) afin de recueillir des données et pouvoir collecter des données le plus exhaustives possibles,
- Etude d'impact non complète puisque l'avifaune migratrice nocturne n'a pas été inventoriée et qu'aucune donnée n'a été collectée sur le marais de Vesles et Caumont,
- 9 éoliennes ne respectent pas les prescriptions quant à la distance entre les mâts et les éléments paysagers de type haie, buisson, bosquets, qui servent de corridors et de zones de chasse aux chiroptères et qui aura donc un impact fort sur ces populations (mortalité, dérangement des colonies),
- Ce projet impact le paysage autour des marais de la Souche en poursuivant vers le Nord

Ben Moolenaar

Philippe

13 Grande Rue 80240 Bernes

Monsieur Francis BLONDEAU

Commissaire enquêteur pour le projet de parc éolien de Vesles et Caumont

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous informe par ce courrier de mon opposition totale au projet de création d'un parc éolien sur la commune de Vesles et Caumont pour les raisons suivantes :

- Ce projet accentuerait l'enclavement des marais de la Souche déjà fortement marqué par les multiples projets éoliens contigus et anarchiques : il va ainsi entraver et dévier la migration des oiseaux qui utilisent les marais de la Souche comme halte migratoire, donc nuire à la bonne santé des populations d'oiseaux migrateurs puisque ceux-ci devront poursuivre leur trajet vers la vallée de l'Oise, de l'Aisne ou de la Marne pour trouver de nouvelles zones humides, ce qui augmentent le temps de vol, la fatigue et par conséquent les risques de mortalité de ces oiseaux qui auront dû puiser encore plus dans leurs réserves énergétiques,
- Non prise en compte suffisante de la présence de la ZPS des marais de la Souche : elle abrite des dizaines d'espèces d'oiseaux dont de nombreuses espèces protégées et rares à l'échelle européenne : Butor étoilé, Blongios nain, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Oedicnème criard... L'impact des éoliennes sur l'avifaune n'a pas été correctement pris en compte dans l'étude d'impact et est par conséquent considérablement sous-estimé,
- Pas de prise de contact auprès des structures environnementales gestionnaires (CEN de Picardie, AMSAT des marais de la Souche, association La Roselière) afin de recueillir des données et pouvoir collecter des données le plus exhaustives possibles,
- Etude d'impact non complète puisque l'avifaune migratrice nocturne n'a pas été inventoriée et qu'aucune donnée n'a été collectée sur le marais de Vesles et Caumont,
- 9 éoliennes ne respectent pas les prescriptions quant à la distance entre les mâts et les éléments paysagers de type haie, buisson, bosquets, qui servent de corridors et de zones de chasse aux chiroptères et qui aura donc un impact fort sur ces populations (mortalité, dérangement des colonies),
- Ce projet impact le paysage autour des marais de la Souche en poursuivant vers le Nord la construction de ce mur d'éoliennes puisque ce sont plus de 80 éoliennes formant une bande continue qui sont visibles depuis le versant Ouest des marais de la Souche

Signature

Ben Moolenaar